

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

- > Combattre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

AGIR EST EFFICACE

Peine de mort Les Nations unies réitèrent leur appel en faveur d'un moratoire



L'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 21 décembre une résolution appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort.

Parrainée par un nombre croissant d'États, elle réaffirme les résolutions 62/149 et 63/168 des 18 décembre 2007 et 2008 intitulées « Moratoire sur l'application de la peine de mort » et reconnaît l'existence d'une « tendance mondiale en faveur de l'abolition de la peine de mort ».

109 pays ont voté en faveur de cette résolution. 41 États (soient 5 de moins qu'en 2008) s'y sont opposés et 35 se sont abstenus.

CHAQUE ANNÉE, GRÂCE À NOTRE ACTION,
NOUS METTONS FIN AU CALVAIRE
DE PLUS DE 200 PERSONNES

A C A T France

AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME

NOTRE ENGAGEMENT

- > Lutter contre la torture
- > Abolir les exécutions capitales
- > Protéger les victimes
- > Vivre l'œcuménisme

NOTRE FORCE

- 9 500 adhérents
- 20 440 donateurs
- 40 000 sympathisants
- 400 groupes en France
- Un réseau mondial de 28 ACAT

NOTRE ACTION

- > Mobiliser les chrétiens
- > Sensibiliser le grand public
- > Agir par la force de nos signatures
- > Faire pression sur les gouvernements

PAYS POUR LESQUELS L'ACAT-FRANCE
EST INTERVENUE EN 2008



NOTRE FIERTÉ

- Contribuer chaque année à mettre fin au calvaire de plus de 200 personnes.
- Agir indépendamment de toute pression, de tout préjugé, de toute discrimination.
- Être des chrétiens engagés pour le respect de la dignité humaine.

www.acatfrance.fr

APPEL DU MOIS

Agir avec l'ACAT France



Manifestation de soutien à Imad El Houssine, dit "Abu Hamza"

FÉVRIER 2011

BOSNIE-HERZÉGOVINE

LES EXCLUS DE LA RÉPUBLIQUE

Plus de 400 personnes ont été déchues de leur nationalité bosniaque. Beaucoup craignent des persécutions en cas de renvoi vers leur pays d'origine. Dans l'attente d'une éventuelle expulsion, certaines sont placées en rétention illimitée.

..... ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • Mail acat@acatfrance.fr • Site web www.acatfrance.fr



BOSNIE-HERZÉGOVINE

LES EXCLUS DE LA RÉPUBLIQUE

Pendant la guerre en ex-Yougoslavie, de nombreux ressortissants de pays arabo-musulmans sont venus prêter main forte aux musulmans de Bosnie. Ils ont été intégrés dans l'armée ou ont rejoint des associations humanitaires, ont obtenu la nationalité bosniaque et, pour beaucoup, se sont mariés, ont eu des enfants, et ont construit leur vie dans ce pays.

Considérés comme islamistes, ils sont aujourd'hui devenus des indésirables, alors que la Bosnie se rapproche de l'Union européenne - depuis décembre 2010 les citoyens bosniaques n'ont plus besoin de visa pour entrer dans l'espace Schengen.

En 2005, les autorités du pays ont promulgué une loi qui prévoit d'examiner les modalités d'obtention de la nationalité bosniaque pour tous ceux qui l'auraient acquise entre avril 1992 et 2006. Une commission a été mise en place à cet effet, sous l'égide du ministère de la Sécurité.

À ce jour, la commission a ôté la nationalité à plus de 400 ressortissants bosniaques, installés dans le pays depuis des années, au motif qu'ils pourraient représenter une menace pour la sécurité. Les critères de décision de la Commission restent extrêmement flous.

RISQUES DE RENVOIS DANGEREUX

Les deux tiers des « déchus » de la nationalité sont d'origine algérienne, égyptienne, jordanienne, soudanaise, syrienne, tunisienne ou turque. Beaucoup craignent des persécutions en cas de retour dans leur pays d'origine. Ainsi, tous les Tunisiens ayant fait un séjour en Bosnie ont été immédiatement torturés et incarcérés à leur retour en Tunisie.

Leurs démarches pour demander l'asile ou un droit de séjour en Bosnie se sont toutes heurtées à un refus. Des dizaines d'entre eux ont alors fui la Bosnie pour tenter de trouver refuge ailleurs en Europe.

ENFERMÉS DANS L'ATTENTE D'UNE EXPULSION

Ceux restés en Bosnie se terrent. Plusieurs ont été arrêtés et placés en rétention dans l'attente d'une expulsion. Trois d'entre eux ont déjà été renvoyés vers l'Algérie et Bahreïn. Six autres sont encore enfermés dans le centre pour

étrangers de Lukavica. Il s'agit d'Imad El Houssine, de nationalité syrienne, d'Omar Frendi et de Noureddine Gaci, d'Algérie, d'Amr El Hanchi, de Tunisie, et de Zyed Gertani et Fadhil Hamdani, d'Irak. Ils sont soumis, de facto, à une privation de liberté illimitée.

L'ACAT-France vous invite à saisir le Haut Représentant international en Bosnie-Herzégovine. Il s'agit du plus haut pouvoir politique en Bosnie-Herzégovine, créé par les accords de Dayton de 1995, qui ont mis fin au conflit. Il est nommé par l'ONU et peut annuler toute décision de l'exécutif ou du Parlement ou, au contraire, prendre une décision en opposition aux représentants élus.

ZOOM

EL HOUSSINE A ENTAMÉ SA TROISIÈME ANNÉE EN RÉTENTION

Imad El Houssine est enfermé depuis plus de deux ans dans le centre de rétention pour étrangers de Lukavica.

Arrivé de Syrie en ex-Yougoslavie en 1983 pour étudier la médecine, il s'est enrôlé dans l'armée de Bosnie-Herzégovine en 1992, s'est marié à une Bosniaque en 1993 et a obtenu la nationalité bosniaque en 1994.

Déchu de sa nationalité bosniaque, il a été placé en rétention en octobre 2008, en attendant son éventuel renvoi vers la Syrie, malgré deux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour constitutionnelle bosniaque demandant de surseoir à toute mesure visant à son expulsion.

En 2009, il témoignait : « Chaque mois, ma détention est prolongée au prétexte que je représente une menace pour la sécurité. Cela fait maintenant huit mois que j'ai été enlevé à ma famille et à mon épouse [...] Dois-je attendre jusqu'à l'année prochaine, sans jugement, sans décision de justice ni d'action à mon encontre ? »

Coupon à envoyer à : ACAT-France – 7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris

Soyons toujours plus nombreux à agir !

SOUTENEZ L'ACAT

- Je souhaite être adhérent**
 Adhésion "action" de bienvenue (avec le magazine d'information et les lettres d'intervention) 36 euros, soit **3 euros par mois** !
 Adhésion "participation" de bienvenue (sans le magazine ni les lettres d'intervention) 24 euros, soit **2 euros par mois** !
- Je souhaite effectuer un don de :** euros
- Je souhaite recevoir, sans engagement** de ma part et de façon confidentielle, des informations sur les legs et donations.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

À partir de la deuxième année, l'adhésion individuelle est de 68 euros (52 euros sans abonnement au *Courrier de l'ACAT* et aux lettres d'intervention). Si cette somme est trop importante pour vous, ceci ne doit pas être un obstacle. Il existe des cotisations de principe à tarif très bas.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification de vos données personnelles. Vous pouvez demander qu'elles soient réservées à l'usage exclusif de l'ACAT.

Règlement par chèque à l'ordre de ACAT-France. Je pourrai déduire de mon impôt 66% de mon don et de mon adhésion (déduction faite des 12 euros d'abonnement au magazine).

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez au Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine avant le 7 mars 2011

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- Affranchir à 0,87 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée

NB : La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »

M. Valentin Inzko
 Haut Représentant international
 Représentant spécial pour l'Union européenne
 OHR Sarajevo
 Emerika Bluma 1
 71 000 Sarajevo
BOSNIE-HERZEGOVINE

À _____ le _____

Monsieur le Haut Représentant,

À la suite d'informations reçues par l'ACAT-France, je souhaiterais vous exprimer ma vive préoccupation concernant le sort de centaines de personnes qui se sont vues retirer leur nationalité bosniaque ces dernières années en conséquence de l'application de la loi de 2005 portant révision de la nationalité. Installées en Bosnie depuis des années, elles sont désormais menacées d'expulsion.

Beaucoup de ces « déchus de la nationalité » sont originaires de pays arabo-musulmans dans lesquels toute personne suspectée d'islamisme encourt des risques sérieux de mauvais traitements ou de tortures. Six d'entre eux sont actuellement détenus dans le centre d'immigration pour étrangers de Lukavica, sans qu'il n'existe de limite légale à leur détention. Ainsi, le Syrien Imad El Houssine a entamé en octobre dernier sa 3ème année d'enfermement.

En tant que garant du respect de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine, je vous demande instamment de :

- veiller au respect de l'intégrité physique de ces ex-ressortissants bosniaques, et en particulier à ce qu'ils ne soient pas renvoyés vers un pays où ils risquent tortures ou mauvais traitements ;
- en l'absence de durée légale de détention, réclamer la remise en liberté des six personnes détenues actuellement dans le centre d'immigration de Lukavica.

Veuillez recevoir, Monsieur le Haut Représentant, l'expression de ma considération respectueuse.

Signature _____

Nom : _____

Adresse : _____

PRIER AU CŒUR DE L'ACTION

VIS LE JOUR D'AUJOURD'HUI

Vis le jour d'aujourd'hui.

Dieu te le donne, il est à toi, vis-le en Lui.

Le jour de demain est à Dieu, il ne t'appartient pas.

Ne porte pas sur demain le souci d'aujourd'hui.

Demain est à Dieu, remets-le Lui.

Le passé ? Dieu le pardonne.

L'avenir ? Dieu le donne.

Vis le jour d'aujourd'hui en communion avec Lui.

SŒUR ODETTE PRÉVOST, ASSASSINÉE EN ALGÉRIE LE 10 NOVEMBRE 1995

Chaque mois, retrouvez une prière pour accompagner vos actions.

Vous pouvez aussi vous rendre sur www.nuitdesveilleurs.com rubrique « Des mots pour prier »